



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 25 mai 2021

Plan de relance : mesure « BON DIAGNOSTIC CARBONE »

Lancée par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, la mesure « Bon Diagnostic Carbone », dotée de 10 millions d'euros, permet de financer des diagnostics carbone pour les agriculteurs **installés depuis moins de 5 ans**.

Ces diagnostics, réalisés par des structures habilitées, s'appuient sur les démarches labellisées Bas-Carbone. Ils aident les agriculteurs à s'engager durablement vers des systèmes de production en faveur du climat. Ils font l'objet d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé.

Le dispositif est subventionné à hauteur de 90%. Conçu de manière très simple, aucune avance de trésorerie n'est demandée. L'exploitant ne devra participer qu'à hauteur de 10%, soit une participation de l'ordre de 250 €.

Au-delà de l'avantage certain pour l'environnement, cette mesure apporte un avantage économique pour les exploitants labellisés qui pourront obtenir des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

La liste des opérateurs habilités en Mayenne ainsi que le détail de la mesure sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/Volet-ecologie/Appel-a-projets-Plan-de-relance-Agriculture-mesure-bon-diagnostic-carbone>

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval